

À l'attention de M. Audun Lem  
Directeur adjoint, Division de Pêcheries  
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture – FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Bruxelles / Madrid, le 5 Novembre 2020

**Objet : Retard du projet de guide consacré à la responsabilité sociale sur les chaînes de valeur halieutiques suite à la résistance rencontrée**

Cher M. Lem,

Les gouvernements ont approuvé l'idée d'un guide volontaire en 2017, lors d'une réunion du Sous-Comité du Comité des Pêches de la FAO (COFI) chargé du commerce du poisson. En 2018, les pays ont officiellement confié à la FAO le mandat de créer ce guide. En 2019, certains gouvernements non-communautaires, relayant les préoccupations de leurs flottilles de pêche, ont questionné la nature volontaire du guide et/ou le besoin d'un tel document, alléguant en particulier que la Convention sur le travail dans la pêche C188 de l'Organisation internationale du travail s'occupe déjà des conditions à bord des navires de pêche.

Le Secrétariat de la FAO a donc reçu le mandat de rédiger un document de cadrage qui sera présenté lors de la prochaine rencontre du Sous-Comité du COFI chargé du commerce du poisson en février 2021 ; il établira les objectifs du guide et les éléments à inclure ou pas pour prise en considération par les pays.

Ce guide devait contenir des normes volontaires dans le domaine social et de la sécurité pour les millions de travailleurs de la mer dans le monde, en articulant les principes fondamentaux relatifs au traitement juste, à l'égalité des genres, au travail des enfants et aux droits des travailleurs. Six annexes étaient prévues pour traiter de façon spécifique les différents volets du secteur des produits de la mer : aquaculture, pêche industrielle, pêche artisanale, transformation, distribution et vente au détail.

Les partenaires sociaux de l'UE dans le domaine de la pêche (Europêche, COGECA et ETF), avec le Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC), apprécient les efforts réalisés par la FAO en matière de responsabilité sociale le long de la chaîne de valeur des produits de la mer. Au vu des abus qui se produisent dans le domaine du travail au sein de nombreuses pêcheries, en particulier dans les pays en développement, les organisations signataires regrettent le retard provoqué par la résistance dont ont fait preuve certains gouvernements.

Le LDAC et les partenaires sociaux animent la FAO à poursuivre son travail en étroite collaboration avec les organes de l'ONU pertinents comme l'OIT ou l'OMI, pour éviter les doublons de travail, d'activités et de ressources. Les signataires de cette lettre rappellent l'importance d'éditer un guide pratique, rédigé dans un langage simple, sur la mise en œuvre des normes internationales existant déjà en matière de sécurité et au plan social. Une version conviviale du guide est donc essentielle pour garantir que les entreprises et travailleurs du monde entier, en particulier la chaîne de valeur de la pêche à petite échelle, aient un accès simple, clair et facile à l'information dans plusieurs langues. Faute de quoi il ne sera que de peu d'utilité pour le secteur.

Les partenaires sociaux de l'UE dans le secteur de la pêche et le LDAC se félicitent de la publication conjointe OMI-OIT-FAO « *Unir nos forces pour bâtir le secteur des pêches de demain* », qui oriente les politiques, décideurs et autres parties prenantes des secteurs halieutique, maritime et du travail, avec l'ambition d'encourager la ratification et la mise en place des instruments destinés au secteur des pêches. Nous sommes convaincus que l'objectif premier de la communauté internationale devrait être la ratification et la mise en œuvre d'instruments internationaux contraignants, ayant la vocation d'encourager la sécurité et les bonnes conditions de travail pour les travailleurs de la pêche, la formation de ceux-ci et des opérations de la chaîne de valeur halieutiques sûres et responsables. À cette fin, les lignes directrices de la FAO devraient également établir les principes et les bases de l'application de la plupart de ces normes dans la pratique professionnelle et à niveau des travailleurs.

Les institutions publiques doivent certes se porter garantes des droits des travailleurs de la pêche à travers des mécanismes d'application et une législation claire, mais il n'en reste pas moins que certains programmes de certification ont commencé à combler les lacunes globales pour ce qui est des normes sociales. Nos organisations membres croient que le guide pourrait jouer un important rôle supplémentaire, en tant que cadre pouvant être utilisé comme outil de référencement pour les systèmes et agents de certification des normes sociales ainsi que pour informer les actions de « due diligence » de part des entreprises. Cela limiterait la prolifération des étiquettes sociales éloignées des normes internationales, présentant des déclarations trompeuses pour le consommateur et adressant aspects de responsabilité sociale qui existent au-delà des programmes de certification.

Pour les raisons exposées, il existe un besoin évident de consultation et de collaboration adéquates avec les associations de la chaîne de valeur, les syndicats, les ONG et autres parties prenantes. Les partenaires sociaux et le LDAC souhaitent réaffirmer qu'ils sont tout disposés à prendre part au processus de révision et à soutenir et à participer aux travaux de la FAO en matière de rédaction de lignes directrices concluantes et adaptées à la mesure du secteur halieutique. Nos représentants désirent donc prêter leur soutien à toutes les étapes à la FAO pour se livrer à ces travaux. Les parties prenantes représentées par nos organisations se sont totalement engagées à atteindre les objectifs précités et à faire avancer la dimension sociale des pêches de sorte à assurer un solide degré de durabilité mondiale.


#### SIGNATURES



Juan Manuel Trujillo  
Pour l'ETF  
Comité de dialogue social



Ment van der Zwan  
Pour l'Europe  
Comité de dialogue social



Iván López van der Veen  
Pour le CCPL / LDAC  
Comité Consultatif pêche  
lointaine

Cc: *Commission Européenne*  
*Organisation Internationale du Travail (OIT)*  
*Organisation Maritime Internationale (OMI)*